



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7

Du 22 mai 2014

Commune de Crépey

Présents : 09 - Votants : 09 (sur neuf conseillers)

3ème conseil du mandat 2014-2020

Pour le compte rendu complet, consulter le tableau d'affichage en mairie.

Madame le Maire demande à ce que trois points soient rajoutés à l'ordre du jour : il s'agit de l'approbation du PLU de Thuilley-aux-Groseilles, de la désignation d'un membre de la CIID et des transports méridiens.

Le conseil accepte l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

### **Ouverture d'un poste d'agent d'entretien**

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien, à temps non complet (10 h/semaine), pour l'entretien des locaux communaux (école, mairie, salle socio culturelle et communs des logements), à compter du 9 juin 2014. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ou par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C. Ce poste est créée en remplacement de l'agent d'entretien actuel qui part en retraite.

### **Prise en charge des activités pédagogiques complémentaires**

Le Conseil municipal confirme que les ¾ d'heures d'activités pédagogiques complémentaires seront prises en charge par la commune à compter de la rentrée de septembre 2014.

### **Indemnité de gardiennage de l'église**

Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 119,55 € à l'abbé Jacques DETRÉ qui assure le gardiennage de l'église.

### **Délégués au Syndicat des Côtes de Saint-Amon**

Le Conseil Municipal nomme les délégués suivants au Syndicat des Côtes de Saint-Amon : 2 titulaires : MARCHAL Raymond – ABRAHAM Francis ; 1 suppléant : ROUYER Andrée. Cette délibération annule celle du 03 avril 2014, pour la nomination des délégués au Syndicat des Côtes de St Amon.

### **Confirmation de la demande de Dotation Communale d'Investissement (DCI)**

Le Conseil Municipal confirme la réalisation des projets suivants en 2014 et 2015 des projets suivants :

- ✓ Réfection de la rue du Poncé pour un montant de 52 711,26 € TTC soit 43 926,06 € HT,
- ✓ Réfection de la rue de la Boudière pour un montant de 21 528,00 € TTC soit 18 000,00 € HT,

Il confirme la demande de subvention au Conseil Général au titre de la DCI 2014-2015 au taux de 30 %, confirme que ces dépenses sont inscrites en section d'investissement du budget 2014 (pour la rue du Poncé) et seront inscrites en 2015 (pour la rue de la Boudière).

### **Délégations au maire**

Le Conseil Municipal vote la délégation suivante qui annule et remplace la précédente délégation (n° 6) pour le DPU en date du 3 avril 2014 :

**6) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions suivantes :** biens dont le montant est inférieur à 15 000 € et/ ou biens dont la superficie est inférieure à 10 000 m<sup>2</sup>.

### **Contrats d'assurance des risques statutaires**

Madame le Maire informe que les contrats garantissant les risques statutaires arrivent à échéance au 31/12/2014. Ces contrats couvrent les frais laissés à la charge de la collectivité pour les risques liés à la maladie, accident du travail, maternité, pour les agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal charge le Centre de gestion de Meurthe et Moselle de lancer des appels d'offres, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du Travail, Maladie ordinaire, Longue Maladie / maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'Office, Invalidité,

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du Travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; régime du contrat : capitalisation.  
La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### **Convention avec le Conseil Général pour le transport méridien de l'école.**

Le conseil municipal accepte de signer la convention financière avec le Conseil Général pour la desserte méridienne, demande à établir une convention entre les trois communes membres du RPI (Crépey- Germiny-Goviller), dit que le coût du transport méridien sera réparti entre les trois communes membres du RPI.

### **PLU de Thuilley aux Groseilles**

Le conseil municipal n'émet aucune remarque sur le PLU de Thuilley-aux-Groseilles.

### **Nomination d'un membre à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

Le conseil municipal désigne M. Thomassin Daniel sur la liste des candidats en vue de la nomination des membres de la C.I.I.D.

### **Questions diverses**

#### Nouvelle Conseillère Générale

Mme Agnès MARCHAND nous informe qu'elle est la nouvelle Conseillère Générale du Canton de Colombey les Belles.

#### Chasse : demande de rattachement de parcelles

Monsieur TRIBOUT Robert nous demande le rattachement des deux parcelles achetées par la commune à son lot de chasse au lieu du lot de l'ACCA. Cette question avait déjà été abordée en 2012 et une demande de renseignements avait été faite à la DDT. Un arrêté préfectoral en date de 1982 définit le territoire de chasse. C'est un dossier complet qu'il faut faire pour rattacher ces parcelles à un lot mis en adjudication. Les parcelles achetées après la création de l'arrêté sont automatiquement attribuées à l'ACCA de la commune.

#### Demande de la structure multi accueil La Farandole à Favières

La structure demande une aide financière pour pérenniser les emplois du multi accueil.

#### Plan Vigipirate

Un nouveau plan VIGIPIRATE est en place depuis le 20 février.

Les informations sont accessibles au public sur le site [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr) ou sur [www.sgdsn.gouv.fr](http://www.sgdsn.gouv.fr)

#### Nooba, comité de pilotage

Un compte rendu du comité de pilotage a été donné à la déléguée à NOOBA.

#### Subvention parlementaire

Nous avons reçu la confirmation de l'attribution de la subvention parlementaire pour les travaux du mur de soutènement de la rue des Grandes Vignes, pour un montant de 3 000 €.

#### Aire de jeux de la rue de la République

Madame le Maire demande au Conseil de réfléchir à la possibilité de clôture de l'aire de jeux.

#### Canicule 2014

La campagne d'information et de prévention des risques liés à la canicule a commencé pour 2014.

#### Travaux rue du Poncé

Les travaux de réfection de la rue débutent le 27 mai 2014. Un arrêté a été pris pour fermer la rue durant la durée des travaux sauf pour riverain et nécessité de service.

#### Station d'épuration

La station d'épuration est opérationnelle depuis vendredi 23 mai. Afin de garantir son bon fonctionnement nous vous demandons de ne pas déverser dans l'égout de produits toxiques (résidus de peinture, fond de flacons de produits dangereux, etc.) et de ne pas jeter de lingettes dans les toilettes.

### **INFORMATION POPULATION**

Attention : le jeudi 29 mai est férié (Ascension). Le secrétariat de mairie sera donc fermé.

#### Départs en vacances

Vérifiez la validité de vos cartes d'identité et passeports avant votre départ en vacances. Le délai pour un passeport est entre 1 à 2 semaines ; pour une carte, trois semaines (quelquefois, un mois en juin ou juillet).